



# Communiqué de presse

Lundi 23 novembre 2020

## La Fondation pour l'école répond aux attaques de Politis, Basta! et Libération

La Fondation pour l'école a pris connaissance avec un vif étonnement du contenu gravement erroné et infâmant du dossier *Fondation d'utilité très privée : enquête sur un réseau de financement d'écoles traditionalistes catholiques* publié par les revues Politis (numéro 1628 du 19 novembre 2020) et Basta!, et repris le 20 novembre 2020 par le quotidien Libération.

La Fondation pour l'école a déjà connu récemment de telles attaques, qui mêlent assertions tendancieuses, données incomplètes et inexactes, citations curieusement anonymes et annonce de procédures judiciaires, dont ni l'entité, ni ses dirigeants ni les personnes prétendument concernées n'ont connaissance.

Contactée par la revue Politis le jeudi 12 novembre 2020 et comme sommée de répondre, pour le lundi suivant, à une salve de questions dont la nature et les présupposés démontraient une orientation proche de la volonté de nuire, la Fondation pour l'école n'avait fait que renvoyer à ses communiqués précédents, les éléments publiés cette semaine ayant été pour la quasi-totalité déjà éclairés et démentis ces derniers mois.

**Ceci établi, il convient en premier lieu de remarquer que les auteurs de ces attaques passent volontairement sous silence l'essentiel de l'activité de la Fondation** : le soutien immatériel apporté à toutes les écoles indépendantes qui en font la demande, sans aucune distinction et cela bien au-delà du cas des écoles confessionnelles :

- Formations à la création et à la gestion d'établissements indépendants (dont plus de 80% sont non confessionnels) et à la direction d'école (dont plus de 50% sont non confessionnelles) avec en moyenne 50 projets par an ;
- Service juridique gratuit (360 écoles soutenues l'année dernière, dont plus des  $\frac{3}{4}$  sont non confessionnelles) ;
- Formation des professeurs (238 formés l'année dernière) ;
- Diffusion et formation au processus de la Qualité dans les écoles ;
- Organisation d'événements et de conférences grand public (salon Libsco, colloque sur le numérique, etc).

Ces "omissions", qui occupent la majeure partie du temps de ses équipes, auraient pourtant pu donner aux lecteurs une juste vision des activités de la Fondation pour l'école.

.../...



Ces omissions sont évidemment nécessaires pour tenter d'atteindre le but réel de cet article.

**Les auteurs tentent d'induire en effet que le statut confessionnel des établissements soutenus financièrement par la Fondation pour l'école serait un critère de sélection. Ceci est faux, même si la Fondation ne peut que se féliciter du travail en profondeur et de qualité que conduisent ces établissements confessionnels aussi, comme en témoignent leurs résultats scolaires !**

De nombreux critères sont pris en compte dans l'analyse des dossiers dont notamment : être une association sans but lucratif, respecter notre Charte des écoles et notre Charte de protection des mineurs, et avoir un projet viable au plan économique et pédagogique. Sur son dernier exercice clos le 31 août 2020, la Fondation pour l'école a ainsi financé 88 établissements.

**Cette « enquête », après d'autres articles et en dépit des communications officielles de la Fondation pour l'école sur la plupart des points abordés, est truffée de contrevérités, d'affabulations, de mensonges et d'oublis, qui témoignent du caractère à charge et du procès idéologique de cet article.**

Ainsi et entre autres :

- La Fondation pour l'école n'a connaissance d'aucune enquête à son encontre du Parquet de Paris, assertion déjà publiée voici plus d'un an ; en revanche, une plainte pénale déposée en mars 2019 par son ancienne Directrice générale, Anne Coffinier, a été classée sans suite en mai 2019 ; notons que ni Politis, ni BastaMag, ni Libération n'en font état ;
- Le contrôle de l'Inspection Générale de l'Administration est achevé depuis plusieurs mois et son rapport remis à son autorité de tutelle ;
- Les auteurs ne connaissent visiblement pas ce que sont des fondations abritées (ni le nombre de fondations sous égide de la Fondation pour l'école) : la Fondation ne leur verse aucun fonds ; elle a simplement pu les aider en phase d'amorçage pour dynamiser leur déploiement, sous formes de prêts internes remboursés. Ces fondations abritées organisent elles-mêmes leur propre collecte de dons en vue de soutenir les projets que leurs comités de gestion respectifs décident d'aider ;
- Lionel Devic n'est et n'a jamais été membre du conseil de surveillance de la SICAV Pro Clero ;
- La Fondation pour l'école n'a jamais investi dans des parts de la SICAV Pro Clero qui distribueraient des fonds à une communauté religieuse. ;
- Marie de Préville n'est pas salariée de l'ILFM mais bénévole depuis sa création ;
- S'agissant de l'ancienne fondation abritée Espérance Banlieues, le rapport d'audit réalisé à la demande de la Fondation pour l'école par un cabinet indépendant (RSM) en 2019 n'a mis à jour aucune malversation financière ni conflit d'intérêt ;

.../...



- La Fondation Pro Libéris n'accorde pas de bourses aux familles mais à des établissements qui acceptent de réduire les frais de scolarité pour des familles en difficulté ;
  - La société Maecenas, dont Lionel Devic n'est plus associé depuis plus d'un an, n'a jamais facturé d'organismes gestionnaires d'écoles, ce qui a été souligné dans l'audit précité ;
- Etc...

Compte tenu du nombre d'affirmations manifestement fausses et diffamatoires de l'article précité, et du fait que nombre des assertions publiées ont déjà été corrigées, démenties et éclairées par la Fondation pour l'école, la Fondation pour l'école se réserve le droit de mener toute action susceptible de faire respecter son honneur et sa réputation.

## Contacts Presse

Jean-Baptiste DUPUIS  
Directeur général de la Fondation pour l'école  
[jean-baptiste.dupuis@fondationpourlecole.org](mailto:jean-baptiste.dupuis@fondationpourlecole.org)  
06 30 63 18 37

Diane ROY  
Service Communication  
[diane.roy@fondationpourlecole.org](mailto:diane.roy@fondationpourlecole.org)  
06 62 45 06 32

---

## La Fondation pour l'école

La Fondation pour l'école est une fondation reconnue d'utilité publique, engagée depuis 2008 au service de l'amélioration de l'instruction et de l'éducation de tous les enfants. En soutenant le développement d'écoles indépendantes et la diffusion d'une culture de la liberté d'enseignement dans les établissements scolaires publics comme privés, la Fondation contribue à renforcer l'efficacité et la justice du système éducatif français dans son ensemble.

Pour en savoir plus : [www.fondationpourlecole.org](http://www.fondationpourlecole.org).